

fixés par les commissions provinciales de salaires minima au 31 décembre 1935.

heures de travail", rapport N° 19, publié comme supplément à la "Gazette du Travail", janvier 1936.

Manitoba. ⁴			Saskatchewan. ⁵			Alberta. ⁶			Colomb. Britannique. ⁷			
Salaire par semaine.		Heures par semaine.	Salaire par semaine.		Heures par semaine.	Salaire par semaine.		Heures par semaine.	Salaire par semaine.		Heures par semaine.	
Adultes avec expérience.	Mineures, débutantes, etc.		Adultes avec expérience.	Mineures, débutantes, etc.		Adultes avec expérience.	Mineures, débutantes, etc.		Adultes avec expérience.	Mineures, débutantes, etc.		
\$	\$		\$	\$		\$	\$		\$	\$		
11.00-12.00	8.00-11.00 ¹⁴	44-50	13.00	9.50-11.50	48	12.50	6.00-11.00 ²²	48	14.00	7.00-13.00	48	1
-	-	-	-	-	-	12.50	9.00-10.00	48	0.27 ¹⁰	0.25 ¹⁰	-	2
12.00 ¹⁷	9.00-11.00 ¹⁷	50	13.00	9.50-11.50	48	12.50	9.50-11.50	48	13.50	8.00-12.00	48	3
12.00	8.00-11.00	48	14.00 ²¹	6.00-12.50 ²³	49-51	12.50	7.50-11.00	52	12.75	7.50-12.00	48	4
9.60-12.00 ¹⁵	9.60 ¹⁸	48	10.00-12.00	10.00	49	12.50 ²³	9.00-11.00 ²⁵	48-56	14.00 ²⁷	12.00 ²⁶	48	5
12.00	3.00-11.00	48	14.00	5.00-12.00	48	14.00 ²⁴	6.00-12.00 ²⁴	48	14.25 ²⁷	10.00-13.00 ²⁷	48	6
12.00 ¹⁹	-	48	-	-	-	14.00 ²⁵	-	48	14.25 ²⁸	10.00-13.00 ²⁵	48	7
12.50 ²⁰	8.00-11.50 ²⁰	44	-	-	-	14.00	7.50-12.00	48	15.00	11.00-14.00	48	8
-	-	-	-	-	-	14.00	7.50-12.00	48	15.00 ²⁹	11.00-13.00	48	9

¹² A Toronto, \$12.50; à Ottawa, Hamilton, London, Windsor, \$12.00; salons de cirage de chaussures, Toronto, \$12.50.

¹⁴ Ou de 25 à 30 cents par heure.

¹⁵ Ces taux et heures s'appliquent à toutes les préposées aux ascenseurs (sous un ordre séparé).

¹⁶ Mineures, débutantes, etc., dans les "boutiques de modistes"—\$5.00-\$10.00 par semaine; dans les "boutiques de tailleurs"—\$6.00-\$11.00 par semaine; dans les usines de peinture, de balais et d'emballage d's graines—\$7.00-\$11.00 par semaine.

¹⁷ Winnipeg et St-Boniface seulement.

¹⁸ Taux plus élevés applicables à Winnipeg et Brandon en aucun temps, aux stations estivales et à Portage-la-Prairie, de juin à septembre inclusivement. Taux de temps partiel: avec expérience—25 cents; sans expérience—20 cents par heure. Reste de la province: Toutes employées—20 cents par heure.

¹⁹ Vendeuses de billets et placières—30 cents; nettoyeuses—35 cents par heure, Winnipeg, St-Boniface et St. James seulement; les mineures ne sont pas employées.

²⁰ Winnipeg, St-Boniface et St. James seulement.

²¹ Bureaux de services postaux auxiliaires—\$13.50; mineures, débutantes, etc.,—\$6.00-\$11.00 par semaine de 48 heures.

²² Boutiques de modiste \$4.00 à \$10.00.

²³ Pour semaine de 7 jours: avec expérience—\$14.50; apprenties—\$10.50-\$13.00.

²⁴ "Services personnels", l'ordonnance comprend aussi: garages et ascenseurs.

²⁵ Placières de théâtres, cinémas, salles de concert, préposées de vestiaire dans les cabarets, salles de danse, \$14.00 par semaine pour travail de 28 à 48 heures; taux à l'heure 50 cents.

²⁶ "Soin des édifices publics", l'ordonnance comprend aussi les caméristes des pensions et les préposées aux ascenseurs. Il y a un ordre séparé pour les concierges.

²⁷ "Services personnels", comprend aussi employés de garages et de stations de service, conductrices d'autos et autres véhicules (exceptées celles au-dessous de 18 ans) devant recevoir \$14.25 par semaine.

²⁸ Toutes les placières de théâtre, salle de concert et de conférence, etc. \$14.25 par semaine de 36 à 48 heures; \$10.80 par semaine de 18 à 36 heures. Pour les fêtes légales et les matinées spéciales—30 cents par heure avec minimum de 75 cents.

²⁹ "Téléphone et télégraphe".